



Loi fédérale sur les systèmes d'information de police (LSIP)

Modification du ...

*L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,
vu le message du Conseil fédéral du ...¹,
arrête :*

I

La loi fédérale du 13 juin 2008 sur les systèmes d'information de police² est modifiée comme suit :

Préambule

vu les art. 57, al. 2 et 3, et 173, al. 2 et 3, de la Constitution (Cst.)³,
vu le message du Conseil fédéral du ...,

Art. 17c, al. 5

⁵ Les cantons raccordent leurs systèmes d'information de police à la plate-forme de recherche de police.

II

¹ La présente loi est sujette au référendum.

² Le Conseil fédéral fixe la date de l'entrée en vigueur.

³ La présente loi n'entre en vigueur que si l'arrêté fédéral du [...] sur la création d'une compétence fédérale pour régler l'échange de données de police est entré en vigueur.

¹ FF 2025 ...

² RS 361

³ RS 101